

LA LETTRE DE JUSTICE ET PAIX

GUERRE EN UKRAINE, GUERRE À GAZA

Deux conflits totalement différents, mais qui tous deux violent largement le droit de la guerre et le droit humanitaire patiemment construits par la communauté internationale, après la bataille de Solferino en 1859, et surtout après la fin de la Seconde Guerre mondiale : conventions, protocoles additionnels, pactes, accords, etc.

En Ukraine, la Russie bombarde depuis trois ans les populations civiles, enlève des enfants ukrainiens en vue de les « russifier », torture et tue les prisonniers...

À Gaza, après l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 et la prise d'otages israéliens, Israël était légitime dans sa réplique, mais aujourd'hui rien ne justifie une telle violence aveugle, ces milliers de morts dont une majorité de femmes et d'enfants, ces destructions totales et maintenant la création d'un état de famine confirmé par quatre agences de l'ONU.

La guerre ne résoudra pas les conflits ni en Ukraine, ni à Gaza, mais y ajouter les violations systématiques du droit humanitaire et des droits de l'Homme signifie une régression dramatique de ce que notre monde avait construit pour tenter de la codifier.

Quels que soient la société ou l'État, la paix ne se construit pas sans justice.

Marc de Montalembert
Justice et Paix France

QUEL AVENIR POUR L'UKRAINE ?



Rencontre de présidents européens avec Volodymyr Zelenskyy et Donald Trump, le 18 août 2025.

La guerre en Ukraine menée par la Russie depuis 3 ans et demi était passée un peu au second plan de l'actualité du fait des développements du conflit Hamas/Israël et des conséquences catastrophiques de la situation humanitaire à Gaza. Mais l'arrivée de l'administration Trump et le désir du Président américain de renouer rapidement une relation forte avec la Russie et pour cela de tenter d'arrêter cette guerre si meurtrière a remis le conflit au premier plan. Si la situation sur la ligne de front n'évolue que marginalement, la relance de démarches diplomatiques avec la rencontre Trump/Poutine en Alaska s'accompagne d'une recrudescence sans précédent des bombardements sur l'Ukraine, y compris sur l'ouest du pays, visant à saper le moral de la population et à créer un climat de terreur. La possibilité d'une rencontre entre les présidents Ukrainien et Russe est, à ce jour, sur la table. Devant l'ambiguïté de la position américaine désireuse d'une fin rapide du conflit, y compris au détriment du pays agressé, les Européens ont réagi pour réaffirmer leur soutien au peuple ukrainien et commencent à s'engager sur d'éventuelles garanties de sécurité après la fin du conflit.

Du point de vue ecclésial, tant la COMECE qui a reconnu aux deux Églises gréco-catholique et latine ukrainiennes un statut d'observateur, que le réseau de Justice et Paix Europe, en lien régulier avec Justice et Paix Ukraine, veulent réaffirmer le soutien à la population ukrainienne durement éprouvée et au droit de ce pays à vivre librement dans des frontières internationalement reconnues. Ayant pu effectuer un bref séjour dans l'ouest de l'Ukraine en 2024, j'avais été impressionné par les effets de la guerre dans cette région éloignée du front et par la visite du cimetière militaire de Lviv. Les responsables ecclésiaux rencontrés soulignaient deux aspects fondamentaux : l'importance des sacrifices consentis pour ne pas plier devant l'agresseur et la conscience que leur combat dépassait l'avenir de leur seul pays mais concernait la liberté et l'avenir du continent européen tout entier. Sans doute pouvons-nous rappeler inlassablement ce que disait en son temps saint Jean-Paul II : « *Il n'y a pas de paix sans justice et il n'y a pas de justice sans respect des droits humains.* »

Mgr Antoine Hérouard
Vice-Président de la COMECE

LES DIMENSIONS JURIDIQUES ET HUMANITAIRES DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Depuis plusieurs années, le conflit israélo-palestinien est marqué par des violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, touchant en particulier la population de Gaza et des territoires palestiniens occupés. Meurtres, discriminations, détentions arbitraires, actes de torture, déplacements forcés, destructions d'infrastructures civiles et religieuses, privation d'accès à l'eau, à la nourriture, à la santé et à l'éducation sont régulièrement dénoncés par les institutions internationales, les ONG et les experts.



Sceau officiel de la Cour internationale de justice.

Après l'attaque du 7 octobre 2023 par le Hamas et la riposte israélienne, le bilan humain s'est alourdi : 62 122 morts et 156 758 blessés dans la bande de Gaza au 20 août 2025, dont une majorité d'enfants et de femmes. L'accès aux besoins de première nécessité reste largement entravé.

Le cadre juridique

Les violations constatées relèvent à la fois de la coutume internationale et du droit écrit (droit international humanitaire en période de guerre, droit international des droits humains applicable en tout temps). De nombreuses enquêtes ont été menées, mais la collecte des preuves demeure difficile du fait de l'accès restreint à Gaza.

Des procédures en cours devant des juridictions internationales

Des procédures sont en cours devant la Cour internationale de justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI). Saisie par l'Afrique du Sud, la CIJ a ordonné le 26 janvier 2024 des mesures conservatoires face au « risque plausible » de génocide, enjoignant Israël de faciliter l'aide humanitaire et de préserver les preuves. Israël n'a pas appliqué ces mesures, rejetant les allégations et affirmant cibler le Hamas. L'inaction des États est critiquée, car l'exécution des décisions dépend de leur volonté politique. Force est de constater qu'au regard du droit international, l'inaction des États peut les conduire à devenir complices des crimes de guerre^[1] ou de crimes contre l'humanité^[2], pour lesquels des responsables politiques ou militaires peuvent être poursuivis.

La CPI a ouvert une enquête depuis 2021. En novembre 2023 et en janvier 2024, elle a été saisie par l'Afrique du Sud et d'autres États qui ont invoqué des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et le crime de génocide. Elle a délivré des mandats d'arrêt en novembre 2024 contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, l'ex-ministre de la

Défense Yoav Gallant et le chef militaire du Hamas Mohammed Deif pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Certains États, dont la France, remettent en question l'obligation d'arrêter et de transférer les personnes visées, bien qu'ils soient membres de la CPI. Les États-Unis, la Russie, la Chine et Israël ne reconnaissent pas la légitimité de la CPI et ont adopté des mesures de rétorsion contre ses membres (par exemple les sanctions américaines contre le procureur, ses deux adjoints et huit juges – dont un Français).

La CIJ demeure prudente, n'évoquant qu'un « risque plausible » de génocide, tandis que la CPI n'a pas encore retenu ce chef d'inculpation, la preuve d'un génocide étant particulièrement difficile à établir^[3].

Les alertes des institutions internationales et des ONG

Si des institutions internationales, régionales et nationales (experts du Conseil des droits de l'homme, FAO, UNRWA, Commission européenne, Commission nationale consultative des droits de l'homme), des États comme l'Afrique du Sud et d'autres, des ONG israéliennes (B'Tselem et Physicians for Human Rights) et internationales (Amnesty International et

[1] Les crimes de guerre comprennent un ensemble de crimes très vastes qui doivent avoir été pratiqués en temps de guerre : meurtres, viols, vols, atteintes au patrimoine, aux biens culturels, piratage maritime, etc. La violation de trois principes peut constituer des crimes de guerre : le principe de proportionnalité des dommages qui ne doivent pas être excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct recherché, le principe de distinction entre les combattants et la population civile et le principe qui exige de vérifier si des mesures ont bien été prises et mises en œuvre pour protéger les populations civiles.

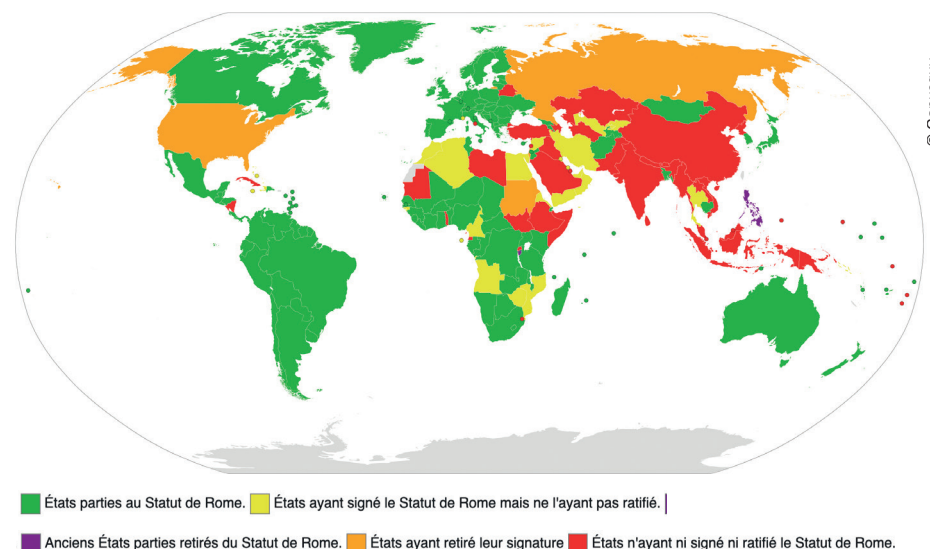
[2] Le crime contre l'humanité est caractérisé par la volonté d'attaquer une population sans toutefois viser particulièrement tel ou tel type de population. La liste des actes pouvant constituer un crime contre l'humanité dans les textes est plus large que pour le génocide : elle inclut le meurtre, l'extermination, la déportation ou le transfert forcé, la mise en situation d'esclavage, l'emprisonnement ou encore les violences sexuelles, la torture, la persécution d'un groupe, les disparitions forcées, le crime d'apartheid, et toutes autres formes d'actes inhumains.

[3] Pour établir la réalisation d'un génocide, il faut montrer qu'il y a une volonté de détruire tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux en tant que tel. Sont ainsi visés le meurtre de membres d'un groupe, des atteintes graves à leur intégrité physique ou mentale, leur soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, des mesures visant à entraver les naissances, ou le transfert forcé d'enfants du groupe. Lorsqu'elle vise à détruire un groupe en tout ou en partie, la privation délibérée de nourriture pour les civils peut constituer un acte génocidaire.

Human Rights Watch) évoquent déjà expressément cette incrimination dans leurs prises de position, seules des juridictions pénales nationales ou la CPI auront compétence officielle pour reconnaître l'existence d'un génocide. Comme le souligne un collectif de 158 professeurs francophones de droit international dans un appel du 7 août 2025 paru dans le quotidien *Libération*, « *En toute hypothèse, les interrogations autour de la qualification de "génocide" ne sauraient être utilisées pour tenter de minimiser la gravité des crimes commis, ou la gravité des autres qualifications qui ne font plus aucun débat: il n'est pas d'exclusive ou de hiérarchie dans les incriminations consacrées par le droit international pénal.* »

Ces acteurs demandent le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, en particulier l'accès à alimentation (l'interdiction d'utiliser la famine comme arme de guerre), à l'eau, à l'éducation, la protection des établissements de santé, l'arrêt du ciblage à l'encontre des personnels, des véhicules et des centres de santé, des personnels des ONG humanitaires ainsi qu'à l'encontre des journalistes, la suspension de l'accord d'association Union européenne/Israël, l'arrêt de l'exportation d'armes ou d'éléments d'armement vers Israël, l'exécution par les états membres de la CPI des mandats d'arrêts délivrés par celle-ci.

Le 25 juillet 2025, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a dénoncé « *l'indifférence* » et « *l'inaction* » de nombreux membres de la communauté internationale, « *le manque de compassion, le manque de vérité, le manque d'humanité* ». Il a déploré que « *de puissantes forces s'opposent aux droits humains et au système international conçu pour les protéger et les défendre* ». Il a constaté que « *partout dans le monde, nous assistons à une montée des tactiques répressives visant à saper le respect des droits humains* ». « *Et celles-ci contaminent certaines démocraties [...] Il ne s'agit pas d'une série d'événements*



Les États parties au Statut de Rome, traité international établissant la Cour pénale internationale.

isolés. C'est une contagion mondiale. Opposition politique écrasée. Responsabilité démantelée. Égalité et non-discrimination bafouées. État de droit bafoué [...] De l'autre côté, la société civile – le moteur de toute nation libre – est étouffée. » Pour le Secrétaire général de l'ONU, le monde est à un point de basculement moral et juridique : « *c'est une crise morale qui interpelle la conscience mondiale* ».

Et nous, chrétiens, que dire, que faire ?

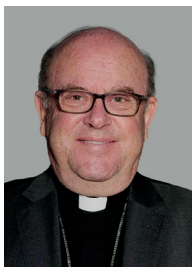
Le 20 juillet 2025, le pape Léon XIV, qui s'est proposé comme médiateur, a demandé « *une fois de plus la fin immédiate de la barbarie de cette guerre et une résolution pacifique du conflit* », a « *réaffirmé l'urgence de protéger les lieux de culte et surtout tous les fidèles et toutes les personnes en Palestine et en Israël* », a « *renouvelé son appel à redynamiser les négociations afin de parvenir à un cessez-le-feu et à la fin de la guerre* », exprimant « *sa préoccupation face à la situation humanitaire dramatique de la population de Gaza, dont le prix déchirant est payé en particulier par les enfants, les personnes âgées et les malades* ». Le 14 août 2025, il a réitéré son appel à la paix : « *Nous devons toujours rechercher le dialogue, la diplomatie, et non la violence, ni les armes. [...] Nous œuvrons, pour ainsi dire, à une "soft diplomacy", encourageant et promouvant constamment la non-violence par*

le dialogue et la recherche de solutions, car ces problèmes ne peuvent être résolus par la guerre. »

Dans cette dynamique visant à offrir « *un témoignage fort de proximité et de miséricorde* » selon les mots du pape Léon XIV, deux délégations de la Conférence des évêques de France (CEF) se sont rendues en Terre Sainte en mai et août 2025 « *pour témoigner leur solidarité envers tous les habitants de la région, indépendamment de leur foi* ». L'Église catholique de France a ainsi appelé les chrétiens de France à « *soutenir les communautés chrétiennes latines et orientales en Terre sainte par la reprise des visites et pèlerinages, l'envoi de volontaires et le soutien financier à travers les associations présentes* » afin d'être « *pour eux des signes d'espérance comme ils le sont pour nous aujourd'hui* ». Elle a relevé qu'il « *est urgent que tous les otages soient libérés, que les bombardements et les destructions s'arrêtent, que l'aide humanitaire puisse arriver à Gaza. Rien ne justifie une telle violence aveugle et aucun espoir de résolution du conflit ne sera possible tant qu'elle durera* » et a appelé « *au respect inconditionnel de la dignité des personnes et de l'égalité des droits. Aucune paix, aucune société ni aucun État ne peut tenir sans justice* ».

Sylvie Bukhari-de Pontual
Justice et Paix France

« LA SOUFFRANCE EST PARTOUT ET CHEZ TOUS »



© DR

Cet entretien avec Mgr Benoît Bertrand, évêque de Pontoise et vice-président de la Conférence des évêques de France, a été réalisé par Mme Dominique Quinio le 25 août 2025 au retour d'un pèlerinage en Terre sainte.

Votre déplacement en Terre sainte, au mois d'août, fut le premier acte du mandat de la nouvelle présidence de la CEF. Pourquoi ce choix ?

Comment marquer le début de cette présidence, autrement que par un écrit, un communiqué, qui ajouterait des mots aux mots ? Un geste fort marquerait davantage les consciences. Nous avons jugé qu'il serait formidable que ce premier geste de notre mandat puisse être d'aller à Jérusalem, l'Église-Mère, tellement éprouvée.

Notre visite, qui se voulait une visite d'amitié, avait trois objectifs. Le premier était de manifester le soutien de l'Église en France à l'égard des communautés chrétiennes de Terre sainte qui se trouvent dans une grande précarité ; il s'agissait d'une visite des lieux saints, certes, mais surtout d'une rencontre des pierres saintes. Notre deuxième objectif était de manifester notre proximité à tous les amis de la paix, quelles que soient leur religion, leurs convictions. Et enfin, nous voulions prier sur la terre où Jésus a marché, confier notre mandat, offrir notre désir de servir.

Ce fut assez court, quatre jours très intenses ; nous sommes arrivés dans un contexte marqué bien sûr par les horreurs perpétrées le 7 octobre 2023, car le traumatisme en Israël est immense. Et un contexte marqué par la situation extrêmement critique à Gaza, la famine, les 62 000 morts, l'effroi des Palestiniens : « *la fosse commune* », nous a-t-on dit en parlant de la bande de Gaza. Il y avait eu la visite des deux patriarches, catholique et orthodoxe, qui ont pu aller à Gaza, un mois avant notre venue et cela avait beaucoup marqué les communautés. Enfin, il y a eu les manifestations très importantes, dont nous avons été les témoins (près d'un million de manifestants entre Tel Aviv et l'ensemble du pays), marquant leur désaccord avec la politique menée par le gouvernement.

Nous sommes allés à Taybeh, ce village palestinien en Cisjordanie aux prises avec les exactions de certains colons israéliens, à Bethléem, dans la basilique de la Nativité, vide, tellement vide ; nous avons rencontré les professeurs de l'université catholique qui ont un grand besoin de soutien, de reconnaissance internationale ; des étudiants israéliens artisans de paix ; nous avons pu échanger longuement avec le curé de Gaza par téléphone. Nous avons rencontré le ministre du Tourisme de Palestine. Nous avons aussi dialogué avec les responsables du Forum des familles d'otages à Tel-Aviv. Et nous avons vu de nombreuses communautés chrétiennes, toutes plus fragiles les unes que les autres. Certaines nous ont dit : « *On va bien, mais on ne vit plus.* »

Ce qui nous a marqués, c'est la souffrance ; elle est partout et chez tous, d'un côté du mur comme de l'autre.

Comment revenez-vous d'un tel voyage ?

Changé, marqué, je dirais presque le cœur brisé, par ce que j'ai vu et entendu. Et encore, nous n'avons pas pu aller à Gaza ; on ira peut-être un jour. L'autre est perçu comme inquiétant, menaçant, dangereux ; l'autre, on ne peut plus le rencontrer. Et c'est pour nous une leçon, un enseignement : favoriser autant qu'on puisse le faire les échanges, le dialogue.

Nous revenons en voulant relayer deux appels. Le premier : intéressez-vous à ce qui se vit là-bas, en Israël et à Gaza ; soyez attentifs à l'actualité. Le deuxième : venez. On ne peut plus venir nombreux, mais en petits groupes, c'est possible. Venir, pas seulement sur les lieux, mais voir les personnes, les pierres saintes. Rencontrer les chrétiens, mais aussi des juifs, des Palestiniens.

On a le sentiment que, dans sa parole publique, l'Église qui est en France est assez prudente. Trop prudente ?

Nous avons entendu le cardinal Pizzaballa, le patriarche romain de Jérusalem, nous inciter à la prudence dans le choix des mots. C'est important de bien nommer les choses, mais il est important de ne pas rajouter de la souffrance là où la peur est présente. Si vous critiquez Israël pour ce qu'il fait, cela peut être légitime, en revanche critiquer Israël pour ce qu'il est, ne l'est pas. C'est la ligne de démarcation, très délicate.

Votre pèlerinage n'avait-il pas pourtant une dimension politique ?

Nous sommes venus comme des amis de la paix, pour écouter les uns et les autres. C'était pour nous un devoir de fraternité. La situation paraît, à vue humaine, inextricable. On a pensé à cette parole d'André Louf : « *Dieu sait faire des chefs d'œuvre avec les décombres de nos rêves* » ; c'est ce que nous espérons. Il y avait dans notre pèlerinage une tension spirituelle, avec le mystère d'Israël, le mystère pascal, le mystère de l'Église. Ainsi, Mgr Sabbah, l'ancien patriarche de Jérusalem, nous a-t-il dit : « *Sur cette terre, nous continuons à vivre dans notre chair la Passion de notre Seigneur.* » Il s'agit d'approfondir le mystère pascal pour aider l'Église à accomplir sa mission sur les lignes de fracture du monde d'aujourd'hui. Et la Terre sainte en est une, malheureusement.

JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE, en faisant un don :

- ☐ par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.
- ☐ par virement IBAN FR76 1820 6002 9412 8907 4400 188
- ☐ DON euros
- ☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse e-mail :

JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Président : Mgr Jacques Blaquart

Membres : Maria Biedrawa - Catherine Billet - Sylvie Bukhari de Pontual - Dominique Coatanéa - Geneviève Colas - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Marie-Noëlle Koyara - Sr Jeannette Londadjim - Dominique Quinio - P. Thierry Reveneau - Jean-Luc Rolland - P. André Talbot - Denis Viénot - Philippe Zeller

Directeur de la publication : Michel Roy, Secrétaire général

Comité éditorial : Marc de Montalembert

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

Mise en page : Service Éditions/Publications de la CEF

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Septembre 2025

Impression : Saxoprint eurl, Asnières